

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 75-546/PCG prescrivent la suspension du permis de conduire .

n° 75-546/PCG

Ministère PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT	Date de publication 20 mars 1975
Numéro JO n° 7 du 10/04/1975	Date du numéro 10 avril 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est suspendu pour une durée de huit jours : Le permis de conduire n° 753 catégories B-C délivré en 1966 Hargueissa (RDS) et n° 73/74 catégorie C délivré le 1-2-1974 par les TP Djibouti à M. Ahmed Mohamed Abdi, né en 1936 à Hargueissa (RDS) fils de Mohamed Abdi et de Aïcha Hersi, le chauffeur, demeurant quartier 7, boulevard 36, maison 9 à Djibouti. Art. 2. —Sont suspendus pour une durée de quinze jours : Le permis de conduire n° 73/74 catégorie C délivré le 1-2-74. Le permis de conduire n° 3225 catégories B-C délivré le T7-2-1969 par les autorités Somaliennes à M. Ahmed Mohamed à Djama, né en 1939 à Borama (RDS) fils de Mohamed Djama et de Ambaro Beder, chauffeur, demeurant quartier 4, avenue 26 Djibouti. Le permis de conduire n° 206318 catégorie B délivré le 23—3-1967 par la préfecture de PAU (64) à M. Gaudin Raymond, le 3-6-1945 à Alger (Algérie), çrp£1elin, militaire demeurant B n p Letellier à Dijbouti à 15110. Le permis de conduire n° 243/74 catégorie A 1 délivré le n 243/74 par les TP de Djibouti à M. Idrisse Miguille Assoweh, né en 1954 à Dikhil (TFAI) fils de Miguille Assoweh et de Dahabo Adaweh, employé à la librairie Kourous, demeurant cité Einguela n° 221/05 à Djibouti. Le permis de conduire n° 968-969-970 catégories B-C-D- délivré le 17-7-1968 par les TP Djibouti à M. Luciano Vénardi, né en 1941 à Asmara (Ethiopie) fils de Marie et de Zahaïtu, entrepreneur demeurant quartier 3, avenue 13, maison 86 à Djibouti. Le permis de conduire n° 215718 catégories B-C-E délivré le 12-8-1971 par la préfecture de Melun (Seine-et-Marne) à – M. Millet Claude, né le 10-6-1951 à Nimes (30) fils de Alfred et G orele, militaire. (Géfas-rent À Losne 2170 — Saint-Jean-de-Rosne. Le permis de conduire n° 411/74 catégorie A 1 daelivre le 8-5-1974 par les TP de Djibouti à M. Saïd Carton Dibeh, né le 27-1-1956 à Djibouti fils de Carton Dibeh et de Maryam Bakal, demeurant quartier 2, boulevard 16, maison 68 A à Djibouti. Le permis de conduire n° 244/67 catégorie B délivré le 9-3-1967 par les TP de Djibouti à M. Saïd Sahal Robleh, né en 1945 à Djibouti, fils de Sahal Robleh et de Kadidja Yobe, entrepreneur, demeurant quartier 6, rue 12, maison 13 à Djibouti. LE permis de conduire n° 3190 catégorie B délivré le 7-4-1975 par la préfecture du Var (83) à M. Villegas Robert, né le 13-à Lourmel (Algérie) fils de Conrad et de Garcia Marie, millitaires demeurant immeuble Doranis à Ambouli – Art. 3. —Sont suspendus pour une durée de un mois" Le permis de conduire n° 1025-1026/66 catégories B-C deliberent le 18-12-1966 et n° 1361/71 catégorie D délivré le 1-9-197: les TP de Djibouti à M. Ahmed Cheik Aramis, né en 1937 à 5 (TFAI) fils de feu Cheik Aramis Ali et de feue Djima Baragota Mohamed, chauffeur à l'EDD demeurant cité Arhiba n° 2x Djubouti. Le permis de conduire n° 344/52 catégorie B délivre 10-10-1952 et n° 519 et 520/63 catégories C et D délivre 21-6-1963 par les TP de Djibouti à M. Houssein Abdillahi Mahamoud houmed, né en 1933 à Djibouti, fils de Abdillahi Mouhoummed marie de Aïcha Abdi, chauffeur demeurant quartier 3, avenu 12 maison 68 Djibouti. Le permis de conduire n° 684/74 catégorie A1 du T-5-8 (récépissé) délivré par les TP de Djibouti à M. Olsztynski jeune Henri, né le 14-4-1951 à Saigon (Sud Viet-Nam) fils de henri et de Albouy Jeannette, militaire, demeurant à Arta. Art. 4 —Sont suspendus pour une durée de un moin nuit jour. Le permis de conduire n° 653/74 catégorie

A 1 délivré par 17-7-1974 et n° 182/75 catégorie B délivré le 29-1-1975 par de Djibouti à M. D'Auria Louis, né le 21-7-1954 à Constant (RDA) fils de Marius et de Walter Ruth, militaire, demeurent Unité de Marine à Djibouti. SP.85020. Le permis de conduire n° 7115256 catégorie B délivré 24-8-1971 par la préfecture du Val-de-Marne (94) à M. Martin Luc, né le 23-7-1953 à Suresnes (92) fils de Claude et de Christiane, employé de commerce, demeurant boulevard 5 heure n 02 à Djibouti., Art. 5 —Sont suspendus pour une durée de un mois de quinze jour: Le permis de conduire n° 1461/71 catégorie B délivré 29-9-1971 et n° 1053/73 catégorie C délivré le 6-10-1973 par TP de Djibouti à M. Abdoukader Awaleh Nour, né le 16-2-1962 à Djibouti, fils de de Awaleh Nour et de Kadidja Ahmed, chauffeur, demeurant quartier 7, boulevard 30, maison 7 à Djibouti. Le permis de conduire n° 15 et 16/47 catégories B est délivré le 3-2-1947 et n° 954/62 catégorie D délivré le 12-1-1962 n° 1521/71 catégorie E délivré le 6-10-1971 par les TP de Djibouti à M. Saleh Saleh Nadji, dit Saleh Bint Saleh, né en 1922 à (Yémen) fils de Saleh Nadji et de Sadia Bint Abou, chauffeur de taxi, demeurant quartier 3, boulevard 24, maison 92 à Djibouti. Le permis de conduire n° 726/68 catégorie B délivré 12-6-1968 par les TP de Djibouti à M. Abdi Guedi Hersi, 1931 à Hargueissa (RDS) fils de Guedi Hersi et de Kadida Goun, chauffeur, demeurant quartier 1, boulevard 14 maison à Djibouti. Art. 7.—Sont suspendus pour, une durée de deux mois Le permis de conduire n° 32 et 33/72 catégories B-C délivré le 5-1-1972 et n° 959/72 catégorie A 1 délivré le 5-7-1972 par à TP Djibouti à M. Sanges Roberto, né le 13-8-1947 à Addis-Abeba (Ethiopie) fils de Luigi et de Bekele Asselefech, mécanicienne demeurant cité du progrès maison 28 à Djibouti. Le permis de conduire n° 816/73 catégorie B délivré 17-8-1973 par les TP de Djibouti à M. Youssouf Mohamed Souleman né le 16-3-1952 à Djibouti, fils de Mohamed Soultan et de Mariam Galeb, mécanicien, demeurant quartier 5, avenue 26, maison à Djibouti. Art. 8.— Sont suspendus pendant une durée de deux mois et quinze jours. Le permis de conduire n° 802/73 catégorie B délivré 10-8-1973 par les TP de Djibouti à M. Daher Abdi Cheir, 1950 à Loyada (TFAI) fils de Abdi Cheir et de Ibado -Amine chauffeur, demeurant quartier 6, rue de Zeila à Djibouti. Le permis de conduire n° 1282/73 catégorie B délivré les TP de Djibouti à M. Mari Jean-Luc, né le 27-1-1957 à « Kouba (Algérie) fils de Michel et de Leprieur Mauricete militaire, demeurant Îlot du Héron à Djibouti (DSMB). Art. 9.— Est suspendu pendant une durée de trois mois : Le permis de conduire n° 15713 catégories B-C-E délivré le la préfecture de Diego-Suarez (Madagascar) à M. Zeger Pierre, né le 3-6-1952 à Agen (47) fils de feu Raymond et de de Grare Gisèle, militaire, demeurant 5, rue Jean-Jaures 20 – Bon Rencontre . Art.10 —Est suspendu pour une durée de quatre mois: Le permis de conduire n° 384-385/71 catégories B et C délivré et n° 863/74 catégorie D délivré le 20-8-1974 par les TP de Djibouti à M. Elmi Dembil Gueleh, né vers 1939 à Wea de Dembil Gueleh et de Dambara Robleh, chauffeur du quartier 7, avenue 37, maison 73 à Djibouti . Art.11— Est suspendu pour une durée de six mois : Le permis de conduire n° 63/65 catégorie B délivré le 19-2-1965 par les TP de Djibouti à M. Ahmed Yaya Gaber, né à Djibouti, fils de Yaya Gaber et de Saliha Ali, chauffeur demeurant à Ambouli. Art.12 —Est suspendu définitivement. Le permis de conduire n° 1274/71 catégorie B délivré le les TP de Djibouti à M. Ali Daoud Mohamed, né 18-8-1971 à – Obock (TFAI) fils de Daoud Mohamed et de Fatma Dini infirmier, demeurant hôpital Peltier à Djibouti.